



Séance extraordinaire du 2 avril 2012

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande, tenue le 2 avril 2012 au lieu des séances de ce conseil à la salle des délibérations, sise au 152 rue Municipale, Saint-Adrien-d'Irlande.

Assemblée convoquée par Madame Jessika Lacombe, mairesse, pour prendre en considération les sujets suivants ; à savoir,

- 1.o Lecture de l'ordre du jour et adoption
- 2.o Projet éolien dans la municipalité-3Ci énergie éolienne
- 3.o Levée de la séance

Tous les membres du conseil renoncent aux dispositions du Code Municipal, article 156 selon laquelle la présente séance extraordinaire devrait être convoquée par avis signifié aux membres dudit conseil. Étaient présents :

Les membres du conseil : Messieurs les conseillers, Rock Côté, Marcel Guay, Claude Turcotte, Jean-Marie Rodrigue, Claude Blais et la conseillère madame Solanges Thibault agissent sous la présidence de la mairesse madame Jessika Lacombe.

Madame Ghislaine Leblanc agit comme secrétaire-trésorière et directrice générale.

Après une minute de silence au début, la séance commence à 21 heures.

NO-10-048

**LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR
ET ADOPTION**

PROPOSÉ PAR : ROCK CÔTÉ

APPUYÉ PAR : CLAUDE BLAIS

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil adoptent l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 2 avril 2012 tel que lu par madame Jessika Lacombe.

ADOPTE

NO-10-049

**PROJET ÉOLIEN DANS
LA MUNICIPALITÉ-
3Ci ÉNERGIE ÉOLIENNE**

CONSIDÉRANT QU'une invitation a été lancée à 3Ci énergie éolienne le 2 avril 2007 par la résolution NO-07-045 pour une nouvelle rencontre;

CONSIDÉRANT QU'une rencontre a eu lieu le 13 mars 2008 avec 3Ci énergie éolienne;

CONSIDÉRANT QU'à la session ordinaire du conseil tenue le 2 juin 2008 la résolution NO-08-070 mentionne que les membres de ce conseil acceptent de continuer le processus d'implantation d'éoliennes avec 3Ci énergie éolienne ;

CONSIDÉRANT QU'une nouvelle rencontre a eu lieu le 27 mars 2012 entre 3Ci énergie éolienne et la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique d'information aura lieu en mai 2012 en cette municipalité;

IL EST PROPOSÉ par Marcel Guay, **APPUYÉ** par Solanges Thibault et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers que la municipalité discute, appuie la démarche avec 3Ci énergie éolienne et que la municipalité de Saint-Adrien-

d'Irlande est satisfaite des rencontres et des discussions qu'elle a eu avec 3Ci énergie éolienne. Donc, la municipalité continue les étapes de développement et de réalisation d'un projet éolien qu'avec 3Ci énergie éolienne et aucun autre promoteur.

ADOPTE

NO-050

LEVÉE DE LA SÉANCE

PROPOSÉ PAR : JEAN-MARIE RODRIGUE

APPUYÉ PAR : SOLANGES THIBAUT

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent la levée de la séance à 21 heures 05.

ADOPTE

Jessika Lacombe
Mairesse

Ghislaine Leblanc
Secrétaire- trésorière
Directrice générale

Je, _____ atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.